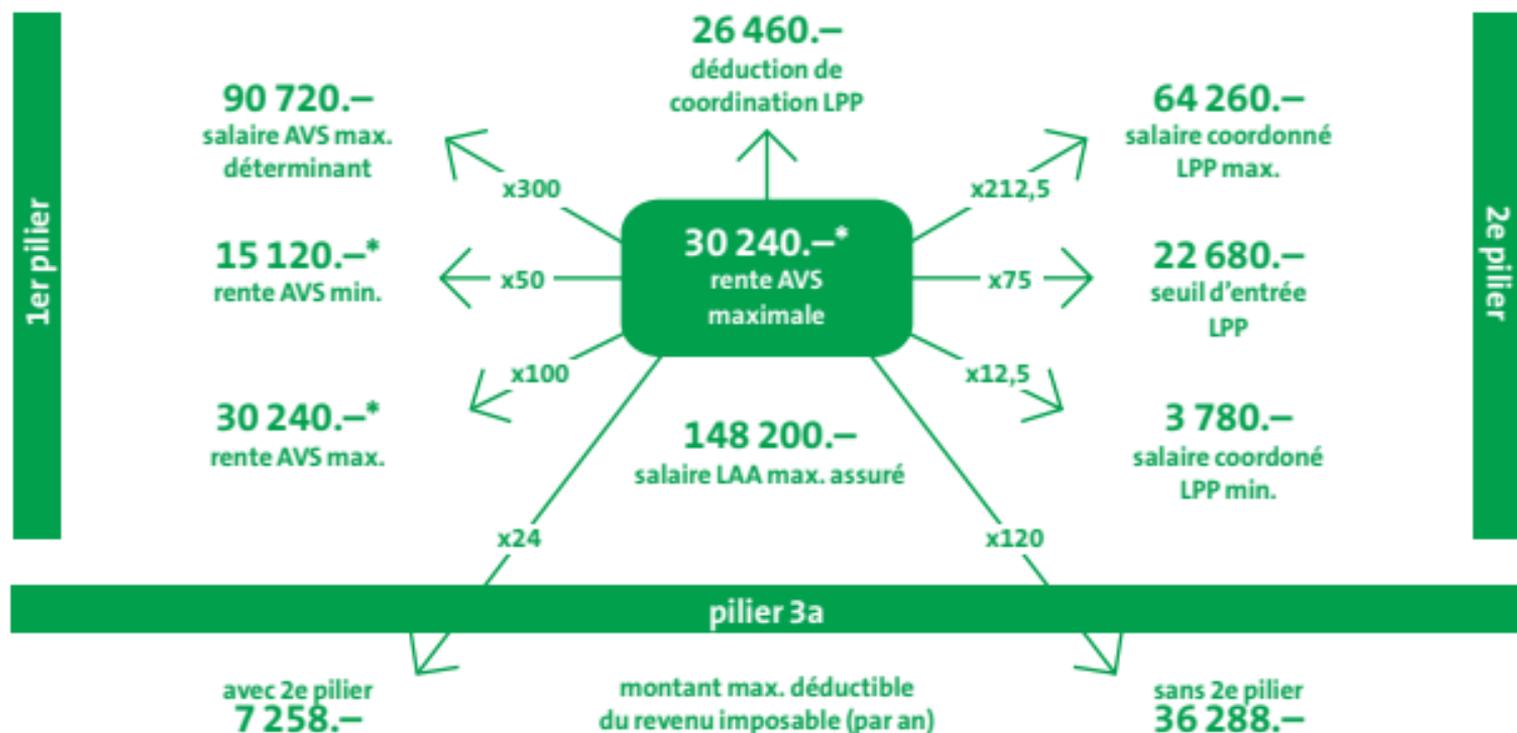


# Chiffres clés AVS/AI/LPP/LAA 2026



Montants en CHF, multiplicateurs en %



# Chiffres clés 2026



## Incapacité de gain permanente

## Prestations en faveur des survivants

## Prestations de vieillesse

AVS/AI

### Degré d'invalidité

≥ 70% = rente entière

≥ 50% = rente correspond  
au degré AI

≥ 40% = rente s'échelonne  
de 25 à 47,5%

LPP

Exemples:

Degré d'invalidité 41% = 27,5%  
de la rente

Degré d'invalidité 40% = 25%  
de la rente

LAA

100% = 80% du gain

< 100% = réduction  
proportionnelle

### % de la rente AVS

Veuf/Veuve 80%

Orphelin simple 40%

Orphelin double 60%

### % de la rente invalidité/vieillesse

Veuf/Veuve 60%

Orphelin 20%

### % du gain assuré

Veuf/Veuve 40%

Orphelin simple 15%

Orphelin double 25%

Limite max. 70%

### Rente simple\*

min. CHF 15 120.–

max. CHF 30 240.–

### Rente annuelle ou capital (= avoir de vieillesse)

\***Rente AVS** : 13 versements.  
La 13e rente de vieillesse  
correspond à un douzième  
de la somme des rentes de  
vieillesse effectivement  
versées au cours de l'année.